

Original : anglais

Déclaration du Canada à la Sous-commission 2 - Deuxième tour
Thon rouge de l'Atlantique Ouest (WBFT)

Le Canada reconnaît que la mise à jour réalisée en 2020 de l'évaluation des stocks de 2017 n'a pas permis d'explorer pleinement toutes les données d'entrée, ce qui comprend un examen rigoureux des indices. Par conséquent, le Canada continue de soutenir fermement la réalisation d'une évaluation complète du stock pour 2021, et se réjouit que celle-ci puisse être entreprise sans retarder les travaux importants consacrés à l'évaluation de la stratégie de gestion du thon rouge (MSE).

Le Canada se félicite également de la création d'un sous-groupe du SCRS chargé de mener une évaluation approfondie des indices d'abondance actuels et de leur utilisation dans l'évaluation du stock de thon rouge de l'Ouest. Un examen approfondi de ces indices permettra d'améliorer l'évaluation, et leur mise à l'essai dans le cadre de l'évaluation sera très bénéfique pour la MSE d'un point de vue technique et permettra d'accroître la confiance des CPC, des observateurs et des autres parties intéressées dans l'évaluation et la MSE.

Malgré ces préoccupations concernant la mise à jour de 2020, il s'agit néanmoins du meilleur avis scientifique actuellement disponible et donc de la base la plus appropriée pour prendre une décision concernant le total admissible des captures (TAC) de 2021. L'avis actuel indique clairement qu'une reconduction du TAC de 2020 à hauteur de 2.350 t entraînera presque certainement une surpêche en 2021. Ainsi, par précaution, le Canada continue à soutenir un TAC de 1.785 t pour 2021, ce qui est associé à une probabilité de 58 % de ne pas soumettre le stock à la surpêche en 2021.

La stratégie $F_{0,1}$ permet de calculer un TAC à un niveau de mortalité par pêche cible, mais en l'absence de points de référence de la biomasse, il n'est pas possible d'évaluer les conséquences de ce TAC par rapport aux points de référence de la biomasse. Il est demandé au SCRS de fournir des approximations pour tous les points de référence de la production maximale équilibrée et d'évaluer l'état par rapport à ces points la prochaine fois qu'il fournira un avis pour le thon rouge de l'Ouest.

Le Canada apprécie que le Président ait prévu de faire appel à un expert externe pour examiner le processus d'évaluation des stocks, et souhaite préciser que son rôle ne consistera pas à diriger l'évaluation, à examiner les résultats ou à préparer et présenter le rapport. Notre proposition consiste davantage à charger l'expert externe d'examiner le processus d'évaluation des stocks au fur et à mesure de son déroulement, de préparer un rapport sur cet examen du processus et de le présenter au Groupe d'espèces sur le thon rouge. Cela se ferait conformément aux actuels termes de référence pour l'inclusion d'experts externes par le SCRS.

Le Canada souhaite également souligner l'importance de l'augmentation temporaire proposée du pourcentage maximum de sous-consommation que certaines CPC sont autorisées à reporter, et l'avantage immédiat que cette mesure aurait pour nos pêcheurs. Le Canada demande si les autres CPC peuvent accepter cette augmentation temporaire dès que possible plutôt que d'attendre la fin du processus de correspondance, auquel cas une augmentation pourrait arriver trop tard pour être utile.